Par dépôt électronique[1] et courriel

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 24 mars 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Votre dossier : R-3888-2014 Phase 2 (D-2020-179 et D-2021-021)
Notre dossier : R049132 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), informe la Régie de l'énergie dans le dossier mentionné en objet, que les décisions D-2020-179[2] et D-2021-021[3] ont été rendues. Ainsi, il dépose les documents suivants :

- Proposition de texte refondu des versions française et anglaise des *Tarifs et conditions*, intégrant des mises à jour selon les décisions précitées ;
- Liste des pièces révisée.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg
p.j.

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

---

[1] Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

[2] D-2020-179 (R-4137-2020) : Modifications aux articles 44.1 et 44.2, à l'annexe 9 et à l'appendice H des *Tarifs et conditions*, visant les tarifs de transport provisoires pour l'année 2021.

[3] D-2021-021 (R-4096-2019 – Phase 2) : Modifications aux articles 44.1 et 44.2, et aux l'annexes 4 et 5 des *Tarifs et conditions*, visant les services de compensation d'écart de réception et d'écart de livraison.